

RAPPORT D'ACTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2025



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

SOMMAIRE

1. RAPPORT MORAL	3
2. RAPPORT FINANCIER	5
3. RAPPORT DES COMMISSIONS	9
31. Commission Hébergement	10
32. Commission Juridique	14
33. Commission Scolarité	17
34. Commission Santé	20
35. Commission Jeunes, Culture & Loisirs	23
36. Commission Communication	25

Avec le soutien de :



Côtes d'Armor
le Département



1. RAPPORT MORAL

Notre conseil d'administration se compose de 23 membres, tandis que le bureau en compte 14, répartis entre 7 titulaires et 7 suppléants. Cette configuration garantit à chacune des 7 commissions une représentation effective et une place pleinement assumée dans le fonctionnement de l'association. En 2025, l'ensemble des commissions a été représenté à chaque réunion. Nous souhaitons souligner combien il est agréable de piloter une association portée par un tel engagement des membres du conseil d'administration, du bureau et des commissions. Le renforcement de la collégialité de notre gouvernance était un objectif affirmé, et nous nous réjouissons aujourd'hui de constater qu'il a été pleinement atteint.

Il y a quasiment un an jour pour jour, nous nous retrouvions toutes et tous, et depuis il y a eu tous les nouveaux, nouvelles qui ont découvert notre collectif, et qui, un jour se sont dits, soit sur un coup de tête, soit après une décision mûrement réfléchie, "c'est bon je passe le cap !" et le pas a été franchi : ouvrir sa porte, son cœur, en étant famille accueillante ou référent.e ou bénévole dans une commission, de la façon dont chacun.e le souhaitait.

Il y a peu, un sociologue parlait de l'espérance de vie disant qu'un élément majeur dans cette progression était le lien social, la qualité de lien avec les autres alors : vous avez bien fait de rejoindre CAJMA !

Grâce à cette générosité, cet élan d'humanité encore une fois cette année nous avons pu accueillir 20 nouveaux jeunes. Plus de 120 familles se sont mobilisées dont 31 ont accueilli pour la première fois que ce soit en urgence ou de façon pérenne et cela sur un territoire qui s'étend de plus en plus avec des familles présentes maintenant sur l'ensemble des Côtes d'Armor.

Si cela a été possible c'est aussi grâce à nos partenaires financiers : la Fondation de France (qui ne peuvent être présent à nos côtés aujourd'hui), la Fondation Capy Bara, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental (qui s'excuse aussi de son absence aujourd'hui), et les communes costarmoricaines qui nous soutiennent.

Si en 2025 nous avons encore été capables d'accueillir ces jeunes, nous n'avons malheureusement pas pu le réaliser pour tous ceux qui sont venus frapper à notre porte. Souleymane, Moussa, Mohamed, Mamadou, Adnane.... 27 jeunes cette année ont dû repartir sur les routes par manque d'hébergement. C'est cela aussi la réalité de notre association. Nous sommes conscients que notre capacité d'accueil n'est pas inépuisable malgré toute notre bonne volonté et notre travail. Mais qu'il est vraiment rageant de ne pas y arriver quand nous savons ce que devient un jeune accompagné par notre collectif.

Bien que nous essayons de préparer la continuité de leur route en contactant en particulier des associations dans d'autres régions, la réalité nous rattrape lorsque nous devons leur annoncer que nous ne pouvons pas les garder... regards perdus, parfois des larmes,... oui c'est difficile de les raccompagner sur le quai de la gare avec l'incertitude pour la suite.

Nous profitons de l'occasion pour remercier ici les locataires CAJMA de notre appartement à Gwennili qui ont accueilli régulièrement ces jeunes et ont souvent servi de traducteurs. Nous sommes conscients de ce que cela a pu représenter aussi pour vous.

2025 a été marqué par cette réalité que nous ne pouvions ne pas évoquer.

Nous voulons aussi vous faire part de notre colère et de notre incompréhension devant les manquements dans la prise en charge des mineurs non accompagnés par l'Etat français. Le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies a d'ailleurs, le mois dernier, à nouveau condamné la France pour sa politique d'accompagnement et de détermination de l'âge de ces mineurs. C'est la troisième condamnation de la France, après celles de janvier 2024 et mai 2025, visant les mêmes défaillances structurelles. Selon les Nations Unies, je cite : "La répétition de ces constats souligne le caractère persistant et systémique des violations, malgré les alertes réitérées des associations intervenant auprès des mineurs isolés."

Mais nous sommes fiers de constater dans notre département l'implication des acteurs de l'éducation nationale qui accueillent et accompagnent les jeunes de CAJMA.

Fiers d'observer l'accueil bienveillant réservé par le centre hospitalier et la qualité des soins prodigués aux jeunes.

Fiers de voir que Cajma continue d'avancer notamment cette année avec l'arrivée de Rehoboth, premier volontaire en service civique de son histoire.

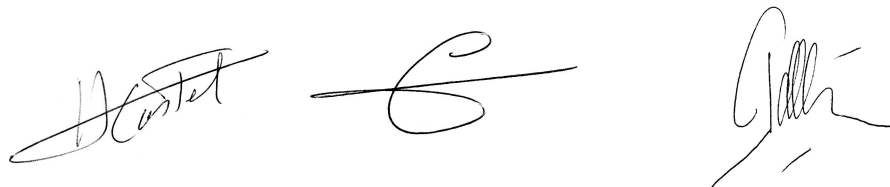
Fiers des jeunes que l'on accompagne, de leur implication et leur engagement pour construire leur avenir.

Fiers de celles et ceux qui sont aujourd'hui autonomes et qui volent de leurs propres ailes.

Fiers de l'engagement de toutes les personnes qui constituent notre association.

Ce sont les pleurs et les sourires qui nous donnent aussi l'énergie, la force de continuer, la force de nous indigner, nous sommes de « doux énervés » pour faire bouger les lignes, pour faire preuve de résistance pour agir plutôt que de n'être que des spectateurs.

Hélène CASTEL, Marc CHAUVEL et Pierre PELLETIER
Co-président·es



2. RAPPORT FINANCIER

BILAN

ACTIF	Comptes 2025			N-1	PASSIF	Comptes 2025	N-1
	Brut	Amort. Depr.	Net	Net			
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immo. Incorporelles			0	0	Dotations et réserves		
Immo. Corporelles			0	0	Report à nouveau	103 640	95 786
Immo. Financières			0	0	Résultat	-33 370	7 854
					Subventions d'investissement		
					TOTAL 1	70 270	103 640
					Provisions pour risques & charges		
TOTAL 1	0	0	0	0	TOTAL 2		
Actif circulant					Dettes		
Créances d'exploitation	4 099		3 974	4 099	Emprunts et dettes fi.		
Subventions à recevoir	0		5 000	0	Lignes de trésorerie		
Autres créances	1 720		500	1 720	Dettes d'exploitation	9 169	2 808
Trésorerie	147 821		119 965	147 821	Dettes diverses		
Charges constatées d'avance			0	0	Produits constatés d'avance	50 000	47 192
TOTAL 2	153 640	0	129 439	153 640	TOTAL 3	59 169	50 000
TOTAL GENERAL	153 640	0	129 439	153 640	TOTAL GENERAL	129 439	153 640

Actif :

1. Le montant des prêts que CAJMA a consentis à 6 jeunes : soit 3 974 € au total restent à recouvrer (restes dus compris entre 200 € et 1 080 €). Aucune dépréciation de créance n'a été comptabilisée bien que le recouvrement complet ne soit pas totalement assuré.
2. Subventions à recevoir : il s'agit de la subvention de la Région pour 2025, encaissée en janvier 2026.
3. Le niveau de la trésorerie (119 965 €) : la trésorerie peut sembler élevée mais elle contient un effet en "trompe l'œil" car 50 000 € de subvention Fondation De France (FDF) ont été reçus en banque fin 2025 pour couvrir les charges de personnel de l'exercice 2026.

A mettre en regard des « produits constatés d'avance » (au passif), qui s'apparentent ici à une trésorerie constatée d'avance !

La baisse de la trésorerie entre 2024 et 2025 est en corrélation avec l'insuffisance de résultat en 2025. Pour autant, cette trésorerie donne une certaine sécurité à l'association, en permettant de faire face, comme cette année, à un déficit ponctuel.

NB: Les autres créances (500 €) correspondent à des adhésions ayant un différé d'encaissement.

Passif :

1. Le report à nouveau : montant cumulé de tous les résultats comptables antérieurs.
2. Le résultat de 2025 (dont la formation sera présentée avec le compte de résultat) : perte comptable de 33 270 €. On constate une forte augmentation des charges pour des produits globalement similaires à ceux de l'année précédente.
3. Les dettes d'exploitation qui correspondent pour 4 832 € à des indemnités de nuitées de 2025 (qui seront payées en 2026) ainsi qu'aux charges sociales et fiscales sur salaires qui sont dues aux caisses sociales ou aux Impôts.
4. Le produit constaté d'avance, dont nous avons déjà parlé : trésorerie d'avance du fait de la subvention FDF reçue en 2025 pour couvrir des charges à venir en 2026.

RÉSULTAT

Association CAJMA 22 (Montants en euros)	Exercice 2024	Ex. 2025	Bilans N / N-1
Subventions d'activité	47 621	51 914	4 293
Dons et collectes	26 981	27 238	257
Adhésions des membres associatifs	965	940	-25
Total des produits d'activité	75 567	80 092	4 525
Nourriture hors familles	-11 844	-10 198	1 646
Indemnités de nuitées	-12 308	-28 947	-16 639
Internats, demi-pensions établissements publics	-14 379	-28 652	-14 273
Scolarité établissements privés	-3 470	-5 409	-1 939
Equipements et fournitures scolaires des jeunes	-4 314	-4 675	-361
Dépenses de santé	-809	-2 809	-2 000
Dépenses de déplacements des jeunes	-7 704	-7 170	534
Dépenses de loisirs pour les jeunes	-2 629	-3 710	-1 081
Documents d'identité, formalités administratives	-10 496	-14 733	-4 237
Variation des prêts consentis aux jeunes	-300	0	300
Total des charges d'activité	-68 253	-106 303	-38 050
Rémunérations et charges associées	-2 808	-44 466	-41 658
Indemnités kilométriques	0	-2 595	-2 595
Subvention d'équilibre	2 808	47 061	44 253
Coût net des besoin en personnel	0	0	0
Marge d'activité directe	7 314	-26 211	-33 525

Ventes de produits annexes	2 680	2 055	-625
Achats et frais sur produits annexes	-1 487	-2 076	-589
Marge sur produits annexes	1 193	-21	-1 214
Marge totale	8 507	-26 233	-34 739
Fournitures administratives	-1 293	-1 232	62
Locations, redevances	-2 458	-4 446	-1 988
Assurances	-2 619	-3 137	-519
Frais de réceptions, représentation, déplacements (1)	-1 271	-2 985	-1 714
Honoraires	-1 190	-606	584
Frais postaux, télécom.	-570	-643	-73
Frais divers	-1 661	-840	822
Produits divers (dont produits financiers)	2 469	3 941	1 472
Charges nettes de fonctionnement interne	-8 594	-9 947	-1 354
RESULTAT D'EXPLOITATION	-87	-36 180	-36 093
Produits exceptionnel	8 840	2 910	-5 930
Charges exceptionnelles	-900	0	900
Résultat exceptionnel	7 940	2 910	-5 030
RESULTAT COMPTABLE	7 854	-33 270	-41 123

Le résultat 2025 est une perte de 33 270 € (contre un excédent de 7 854 € en 2024).

1. **La marge d'activité** : charges et produits en lien direct avec l'accueil et le suivi des jeunes.
 - On note une légère augmentation des subventions et des dons reçus (et adhésions) par rapport à 2024. Il faut cependant rappeler que ces mêmes produits étaient nettement supérieurs en 2023 (72 414 € de subventions et 33 135 € de dons). Ce "manque à gagner" peut expliquer l'insuffisance de résultat. Revenir à un tel niveau permettrait de renouer avec un résultat positif.
 - Ces 80 092 € de produits vont couvrir les charges énumérées dans le tableau du compte de résultat (nourritures, nuitées, scolarité, déplacements, loisirs, santé, formalités juridiques). On pourra noter la forte augmentation des charges de nuitées : celles-ci sont en réalité difficiles à comparer directement avec celles de 2024. En effet, en 2024, la comptabilité était encore pour partie une comptabilité de trésorerie : les charges étaient enregistrées lors du décaissement. De ce fait, environ 6 000 € de charges de nuitées comptabilisées en 2025 auraient dû être enregistrées en 2024 car ces charges concernaient l'exercice passé, bien qu'ayant été réglées en 2025. Sur le présent exercice, la méthode de comptabilisation est désormais pleinement une comptabilité d'engagements. A ce titre, 4 832 € de nuitées de 2025 sont prises dans les charges, malgré un règlement en janvier 2026. Ceci vient nuancer le niveau de "perte" constatée sur cet exercice 2025. La même remarque peut être faite concernant les charges de scolarité des établissements publics. Cependant, on note également une baisse sensible des FSL (Fonds Social Lycéen).
 - La rémunération et les cotisations sociales associées sont entièrement couvertes par la subvention accordée par la Fondation de France.

- Les ventes diverses (livres, CD, T-Shirt...) équilibrent les achats.

L'activité propre est déficitaire en 2025 (- 26 233 €) avant un besoin en couverture des frais de fonctionnement.

2. **Les frais de fonctionnement** de l'association sont listés par rubriques importantes.
 - Les charges nettes de fonctionnement sont de 9 947 € (contre 8 594 € en 2024) : il y a une maîtrise de ces charges de fonctionnement malgré certaines augmentations subies (assurances par exemple).
3. **Un résultat exceptionnel** (2 910 €) vient limiter quelque peu le déficit comptable.

Le résultat comptable 2025 est une insuffisance de 33 270 €.

SYNTHÈSE

L'association est forcément très dépendante des subventions et des dons (et également des abandons de créances sur nuitées !).

Malgré la perte constatée en 2025, la situation économique reste satisfaisante car le niveau de trésorerie est sécurisant et parce que certaines charges comptabilisées en 2025 n'étaient pas propres à cet exercice mais concernaient un exercice antérieur.

CAJMA a encore les moyens de continuer sa mission et de développer son action, mais il serait évidemment souhaitable de revenir à des niveaux de subventions et de dons du niveau de ceux de l'exercice 2023.



Certifié conforme,
Marc Chauvel coprésident

3. RAPPORT DES COMMISSIONS

Pour faciliter son organisation, CAJMA a opté pour un travail en commissions. En 2024, nous comptons, avec les finances, 7 commissions :

- hébergement,
- juridique,
- scolarité,
- santé,
- jeunes, culture et loisirs
- communication

Nous vous proposons ici le rapport de chacune de ces commissions fait par le ou les responsables de la commission.

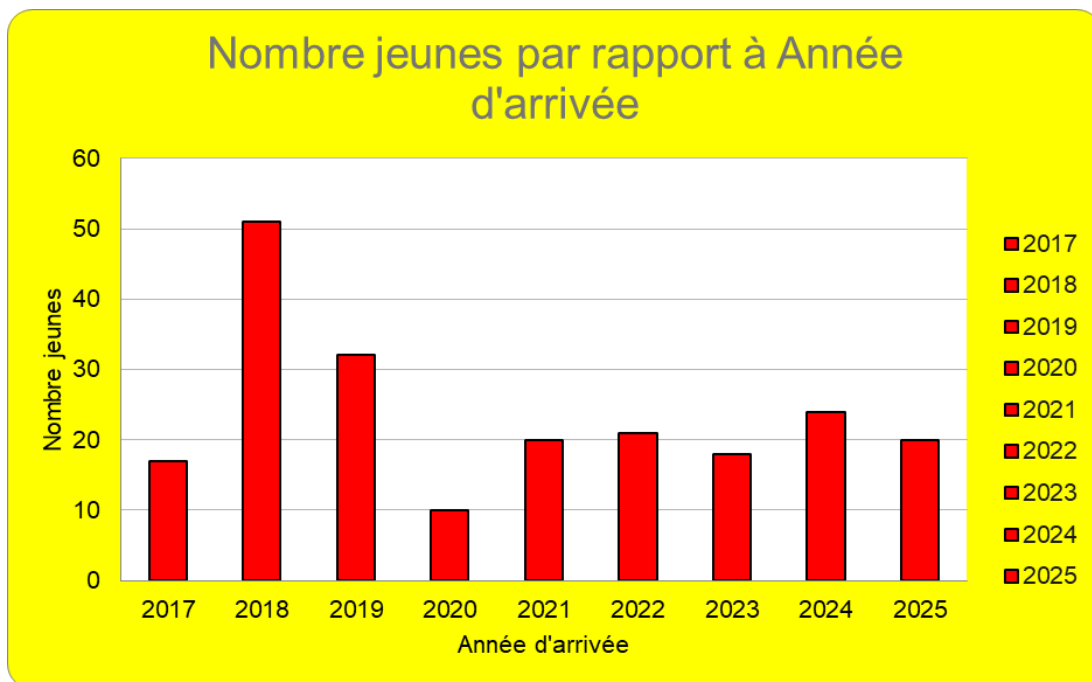
31. COMMISSION HÉBERGEMENT :

1. Les Jeunes accueillis en quelques chiffres

Depuis 2017 et jusqu'au 31 décembre 2025:

- 216 jeunes ont été accueillis par CAJMA
- 56 repris par le Conseil Départemental
- 12 ont quitté CAJMA de leur propre initiative et nous n'avons pas d'information sur leur situation
- 14 exclus par CAJMA
- 89 sont autonomes

Nombre de jeunes nouvellement accueillis de 2017 à 2025:



Année 2025:

Au total, au 31 décembre 2025, 45 jeunes sont accueillis dont 41 en familles d'accueil, 2 à Gwennilli et 2 à "l'hôtel Caroline".

20 nouveaux jeunes ont été accueillis en 2025.

18 jeunes ne sont plus accueillis par CAJMA dont :

- 5 sont devenus autonomes
- 12 ont été accueillis par le CD suite à une décision judiciaire
- 1 a été exclu

2. Les familles d'accueil et les référents

Les 20 nouveaux jeunes hébergés en 2025 ont été accueillis dans 46 familles dont 31 accueillait pour la première fois.

100 familles se sont engagées dans l'accueil pérenne en 2025.

20 familles ont accueilli ponctuellement ou en urgence un jeune, les familles qui se sont engagées dans l'accueil pérenne après l'accueil d'urgence ne sont pas comptabilisées ici.

Le groupe « jeunes solidaires », anciens de CAJMA qui s'engagent à accueillir en urgence a accueilli ponctuellement 4 compatriotes en 2025.

Ainsi sur l'année 2025, 124 familles ou jeunes solidaires ont ouvert leur porte et ont fait preuve d'hospitalité bienveillante.

Au 31 décembre 2025, 36 référents accompagnent les jeunes et les familles

La mobilisation des familles pour un accueil d'urgence est activée essentiellement à partir d'un message communiqué sur le groupe WhatsApp créé à cet effet, à ce jour, 99 familles sont inscrites sur ce groupe.

3. Besoin de familles d'accueil

Au-delà des chiffres, d'un bout à l'autre de l'année, nous avons besoin de nouvelles familles surtout pérennes, mais aussi temporaires.

Malgré la mobilisation de nombreuses familles d'accueil, nous n'avons pas pu offrir un hébergement à tous les jeunes qui ont frappé à la porte de CAJMA. Ainsi, cette année, 27 jeunes n'ont pu être accueillis. La plupart ont passé une ou plusieurs nuits en chambre d'urgence et pour chacun d'eux nous nous sommes efforcés de les orienter vers une autre structure et avons essayé de préparer à distance leur accueil dans ces structures et avons pris en charge le trajet.

4. Le fonctionnement de la commission hébergement

La commission hébergement qui compte 7 membres s'est réunie à 6 reprises cette année et c'est une satisfaction d'avoir pu poursuivre une organisation collégiale.

5. Les faits marquants de l'année

Malgré la forte mobilisation du réseau nous n'avons pas pu proposer un accueil à 27 jeunes mais nous avons fait le maximum pour les orienter, en concertation avec eux, vers une autre structure ou ville et leur avons payé le transport.

L'ouverture de la "maison de Juliette":

Mi-décembre, devant la difficulté à accueillir tous les jeunes qui frappent à notre porte, les co-présidents et Briec émettent l'idée d'ouvrir une maison pouvant accueillir deux à quatre jeunes tout en offrant un hébergement gratuit à un adulte migrant qui assurerait d'une certaine manière la fonction de famille d'accueil. A ce stade de la réflexion, on peut parler d'un rêve mais du rêve à la réalité, les étapes à franchir sont nombreuses....mais à CAJMA, on est capable de soulever de petites montagnes.

Trois jours après notre réflexion, nous avons été contacté par un couple de Langueux qui était prêt à mettre à disposition gracieusement à CAJMA une maison située dans le centre de Langueux composée d'une pièce de vie, d'une salle d'eau et de trois chambres. Début janvier, Mady et Souleymane aménageaient dans "la maison de Juliette" accompagnés d'Ollivier en qualité de "réfèrent vie quotidienne"

Organisation et animation de réunions de sensibilisation à l'accueil:

- Rencontre au P'tit Bar à Tréguiddel le 14 Mars: 15 personnes présentes
- Rencontre à l'Annexe à Guingamp le 17 Mai: 17 personnes présentes
- Rencontre au Lieu Jaune à Louargat le 23 Mai : 10 personnes présentes
- Rencontre à l'Éprouvette à Saint André des Eaux le 26 septembre : 10 personnes présentes
- Rencontre à la Pépie à Trémargat le 12 décembre : 20 personnes présentes

A ces rencontres se sont ajoutées des prises de contact avec les partenaires potentiels de Lannion, Guingamp et Paimpol. D'autres rencontres entre les familles d'accueil ont permis de renforcer le lien entre elles et aux jeunes de se connaître sur un territoire.

6. Les priorités pour 2026

- Mobiliser de nouvelles familles d'accueil pour qu'il y ait le moins possible de jeunes sans toit et consolider une animation territoriale en prenant en compte le soutien à la scolarité.
- Animer le groupe « jeunes solidaires ».
- Adapter l'organisation et le fonctionnement de la "maison de Juliette" en s'appuyant sur l'expérience des premiers mois.
- Mobiliser et accompagner de nouveaux référents.

Conclusion : Accueillir, faire une pause, rebondir...

Nous sommes très régulièrement sollicités pour accueillir des jeunes qui se retrouvent à la rue et grâce à votre engagement nous arrivons à les accueillir. Néanmoins, il est très difficile de répondre à toutes les demandes.

Chaque famille doit pouvoir vivre l'accueil à son rythme, pour que ces moments d'échanges avec le jeune, avec les autres familles et d'une manière générale avec les adhérents de CAJMA nourrissent leur engagement et soit source d'une certaine forme d'épanouissement. De nouvelles familles s'engagent, d'autres aspirent à faire une pause momentanée ou plus durable, et c'est bien légitime de souhaiter mettre entre parenthèses son expérience d'accueil si l'on ressent le besoin de souffler. L'arrivée de nouvelles familles et « le retrait » d'autres plus expérimentées crée du mouvement et du dynamisme au sein de l'association, qu'il faut pouvoir et savoir entretenir.

CAJMA et notamment la commission hébergement, doivent pouvoir créer les conditions de ces temps de pause pour les familles et continuer à accueillir de nouveaux jeunes qui sans l'association se retrouveraient à la rue.

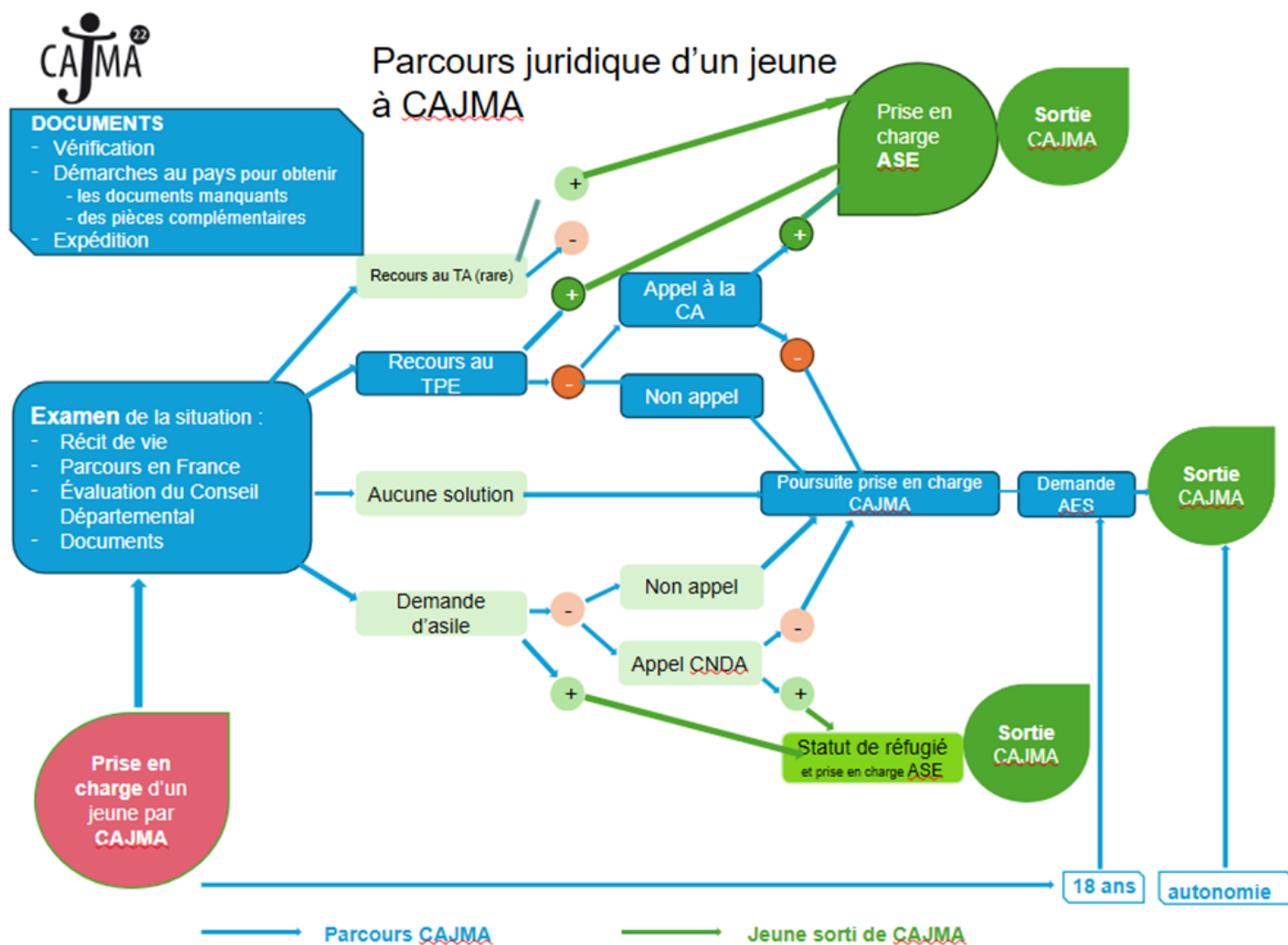
Danièle Superchi et Marc Chauvel
pour la commission hébergement
hebergement@cajma22.fr

33. COMMISSION JURIDIQUE :

1. Rôle de la commission

La Commission Juridique a pour rôle :

- D'accompagner les jeunes dans leurs démarches juridiques, en lien avec leurs référents et leurs familles d'accueil, depuis leur arrivée jusqu'à la fin de leur prise en charge par CAJMA :
 - placement à l'Aide Sociale à l'Enfance – ASE - par décision de justice
 - obtention du droit d'asile
 - accès à l'autonomie et obtention d'un titre de séjour les autorisant à résider et travailler légalement en France
- De répondre aux diverses questions et demandes de conseil d'ordre juridique



2. Fonctionnement de la Commission Juridique

La Commission Juridique compte 8 à 10 membres actifs dont 3 avocates.

Si les membres sont relativement polyvalents, chacun a développé un/des domaine(s) d'expertise : lois/jurisprudence, documents d'état civil des pays d'origine, titres de séjour, droit des étrangers...

Au cours d'année 2025, la commission s'est réunie 19 fois, au rythme d'une réunion toutes les deux semaines hors vacances scolaires, dans le local inter associatif de l'immeuble Gwennili à Saint Brieuc. Ces réunions ont permis de :

- Faire le point sur les dossiers en cours, rechercher des solutions pour les dossiers complexes, orienter, décider de la suite à donner
- Partager les informations et échanger sur:
 - les pratiques en matière de reconnaissance et de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA)
 - les textes législatifs, les procédures, la jurisprudence
 - les événements marquants en rapport avec la migration, l'évolution des politiques migratoires et leur application en Europe et dans les pays traversés
- Proposer des actions à mettre en œuvre auprès des acteurs politiques ou associatifs au niveau local et national.
- En dehors des réunions, les membres travaillent en concertation pour avancer les dossiers.

3. Activité 2025

a. Veille et mise à jour des données juridiques

Pour les pays d'origine des jeunes et leurs représentations en France :

- lois, textes d'application, procédures d'émission et d'obtention des documents.
- Les « Fiches pays » (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Cameroun...) élaborées en 2022 sont en cours d'actualisation. Viennent s'y ajouter des données sur de nouveaux pays d'origine des jeunes (Centrafrique, Angola, RDC, Gambie).

Veille juridique également en France avec notamment en 2025 :

- la circulaire du 24 janvier 2025 « Conditions d'examen des démarches d'admission au séjour déposées par les ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » (circulaire « Retailleau » qui abroge la circulaire dite « Valls » de novembre 2012).

- les nouvelles procédures de demande de titres de séjour et les exigences accrues pour l'obtention de cartes pluriannuelles (qui restent encore très floues).

b. Veille et mise à jour des données juridiques

Dès l'accueil d'un nouveau jeune, un référent juridique « pays » lui est attribué et prend en charge le suivi juridique, en lien avec son référent.

Les « référents juridiques pays » affinent au fil des dossiers leur connaissance des procédures, lois, codes du pays concerné, de son organisation administrative et aussi des usages.

• Documents d'état civil

Chaque pays a ses règles et ses pratiques en matière d'état civil. Les points de non conformité au regard des instances françaises sont récurrents malgré l'article 47 du Code Civil qui stipule :

« Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi... »

Les écarts entre les pratiques en usage dans les administrations et les règles des codes civils sont habituels dans certains pays. Malgré une jurisprudence abondante en ce domaine, c'est un des motifs retenus par la Police aux Frontières (PAF) pour invalider des documents authentiques et par les juges du TPE de Saint Brieuc pour ne pas reconnaître la minorité.

Les fautes d'orthographe, écarts de mise en page, anomalies sur les formulaires préimprimés, une lettre corrigée, voire un peu appuyée sont autant de détails susceptibles de motiver le rejet d'un document.

- La Commission Juridique est très vigilante et déploie tous les moyens possibles pour obtenir des documents les « plus conformes » possibles. Cela peut passer par une nouvelle édition ou des copies certifiées conformes (en cas d'erreurs formelles), des jugements de rectification d'erreurs, des annulations puis reconstitution d'actes ou encore des jugements supplétifs d'acte de naissance lorsque le jeune n'avait pas été déclaré...
- Les démarches nécessaires sont rendues complexes lorsque le jeune n'a plus de contacts avec sa famille ou que celle-ci s'est déplacée. Les référents juridiques ont développé et continuent à étoffer un réseau de personnes ressources dans les différents pays...
- Les documents sont systématiquement vérifiés une dernière fois et validés sur photo avant de les faire venir par DHL (pour pouvoir justifier de leur origine).

• Autres documents

- Dans certains cas, il peut être utile, voire nécessaire d'obtenir des documents complémentaires pour conforter le dossier : attestations, certificats des mairies, tribunaux, écoles ou autres...
- S'y ajoutent les documents à fournir pour obtenir un passeport, variables selon les pays (CNI d'un parent, certificat de nationalité, autorisation parentale)

L'ensemble de ces étapes peut prendre des mois, voire plus d'un an, en particulier du fait de la difficulté à avoir des contacts fiables et durables.

- **Passeports, cartes consulaires, cartes NINA (Mali)**

Lorsque les papiers sont arrivés et validés (et légalisés lorsqu'il n'y a pas d'accord entre la France et le pays d'origine), les démarches en vue d'obtention de cartes consulaires et de passeport sont rapidement lancées : demandes en ligne, suivi, et accompagnement des jeunes à Paris ou Lyon pour l'enrôlement puis le retrait des documents.

Cette année, il a fallu intervenir directement au Ministère des Affaires étrangères d'Abidjan et à celui de Conakry pour débloquent cinq passeports « oubliés » pendant des mois.

Lorsque la Commission Juridique possède assez d'éléments sur un dossier, elle décide en réunion de l'orientation à lui donner, toujours dans l'intérêt du jeune :

- Orientation judiciaire : recours en reconnaissance de minorité au Tribunal Pour Enfants (cas le plus fréquent) suivi éventuellement d'un appel à la Cour d'Appel ou saisie du Tribunal Administratif (très rare). Un avocat est alors attribué.
- demande d'asile à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides – OFPRA
- Orientation ou retour vers un autre département
- Poursuite de la prise en charge CAJMA jusqu'à l'autonomie

c. Activité judiciaire : Tribunal pour Enfants (TPE), Cour d'Appel (CA)

En 2025, l'activité judiciaire a été particulièrement importante, elle a concerné 33 jeunes

Six avocats se sont répartis les dossiers.

En lien avec les référents concernés, ils ont préparé les requêtes de recours (reconnaissance de minorité et placement à l'ASE) et accompagnent les jeunes tout au long des procédures.

La commission juridique a poursuivi son travail de contribution dans ces procédures.

- 5 audiences d'appel:

- 3 sur des dossiers TPE de 2024
- 2 sur des dossiers TPE de 2025 (1 sur appel du jeune, 1 sur appel du CD22)
- 20 audiences au TPE (dont 16 à St Briec, 1 à Rennes et 3 en région parisienne)
- 10 dossiers en cours d'instruction
 - 6 dossiers sont en attente d'audience au TPE (requête déposée)
 - 4 requêtes sont en préparation

Bilan des recours en justice

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
accueillis			20	18	17	16	20
TPE							
Jugements rendus	12	9	17	8	24	10	20
Placement ASE	5	3	7	3	1	2	10
Tx placement ASE	41 %	33 %	35 %	37 %	4 %	20 %	50 %
refus	7	6	10	4	23	7	10
Sans objet-majeur avant délibéré						1	
Cour d'Appel							
Arrêts rendus	2	2	10	4	14	8	4*
Placement ASE	1	0	3	2	5	3	2
Tx placement ASE	50%	0%	30%	50%	36%	37%	50%
Tx placement ASE sur rendus avant majorité	50%	0%	37%	50%	62%	43%	50%
Confirmation TPE	1	2	5	2	3	4	2
.Sans objet majeur avant délibéré			2		6	1	

* Plus un appel du CD sur un jugement TPE de Créteil ; la CA a confirmé le jugement.

Les procédures judiciaires sont longues, elles peuvent déborder sur 3 années civiles.

Ex. : 1 dossier passés au TPE en 2024 non encore programmé en audience à la CA fin 2025.

Il est intéressant de suivre les dossiers jusqu'à leur clôture (Taux de placement/ dossiers clôturés)

Ce travail a commencé en 2024.

Bilan final – sur dossiers clôturés

Année	2024		2025	
Dossiers en audience TPE / <i>dont clôturés au 31/12/2025</i>	8 / 7		20 / 17	
Placement ASE / <i>dossiers clôturés (non définitif)</i>	5/7	71 %	11/17	65 %
Refus de placement (<i>non définitif</i>)	2		/	
Attente délibéré TPE	/		/	
Attente audience CA	1		3	
Non lieu (18 ans avant audience ou délibéré d'appel)			3	
Non appel (délai trop court)			1	
Non appel (autre motif)			2	

Les résultats au TPE sont meilleurs cette année alors qu'ils sont en baisse sur le plan national.

Cette évolution reste pour nous insuffisante au regard des dossiers solides tant sur les documents d'état civil présentés que sur les arguments mettant en cause les résultats d'évaluation du Conseil Départemental.

- **Allongement des procédures**

Lorsque le recours peut être déposé, les délais du TPE se sont allongés : reports (absence du CD à l'audience ou demande d'expertise PAF en début d'audience).

Pour exemple, un jeune pris en charge par CAJMA en décembre 2023 a été convoqué une première fois en audience le 24 mars 2025. Après 2 reports, l'audience a eu lieu le 25 août, le jugement négatif rendu le 26 septembre et l'appel impossible, le jeune étant majeur le 20 décembre.

Nos avocats anticipent maintenant en demandant systématiquement une expertise PAF lors du dépôt des requêtes. Mais certains juges attendent près de 3 mois avant de saisir la PAF.

La Cour d'Appel est surchargée. Les audiences sont programmées plus de 6 mois après le jugement du TPE. D'où des arrêts « sans objet », le jeune étant devenu majeur.

- **Suite aux jugements de placement à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)**

On ne peut que se réjouir que les jeunes qui ont été repris en charge par l'ASE, souvent peu avant leur majorité, se voient tous proposer un contrat jeune majeur.

Mais nous déplorons que le Conseil Départemental ait fait appel de deux jugements de placement du TPE de St Brieuc. Jusqu'ici, il ne le faisait que pour des jugements rendus dans d'autres départements avec placement à St Brieuc. C'est le cas d'un jeune de CAJMA reconnu mineur à Créteil en 2025, placé à St Brieuc et confirmé en appel.

d. Demandes d'asile

En 2025, trois jeunes (originaires de RDC et d'Angola) ont été orientés vers une demande d'asile à l'OFPRA au vu de leur histoire.

Les demandes sont en cours d'instruction.

e. Titres de séjour – Relations avec la Préfecture

Si les mineurs étrangers peuvent séjourner et étudier en France légalement, un titre de séjour est obligatoire à partir de 18 ans, sous peine d'OQTF – Obligation de Quitter le Territoire Français -

Entrés sans visa en France, les MNA relèvent de l'**AES** - Autorisation Exceptionnelle au Séjour.

Depuis la création de CAJMA, Monique POULAIN (secondée depuis cette année par Marietta LELOUP) les accompagne dans leurs démarches.

- **Appui à la constitution des dossiers et accompagnement des démarches:**
 - Mise à jour de fiches pratiques
 - Appui aux jeunes et à leurs référents pour préparer leur dossier de demande de titre
 - Vérification avant envoi (par voie postale)
 - Accompagnement en Préfecture pour
 - Point sur les dossiers qui n'avancent pas
 - Recherche de solutions pour des situations complexes
 - Apport de pièces complémentaires si besoin
 - Retrait des cartes...
- **Bilan 2025:**
 - Grâce à son expérience, sa rigueur, sa patience et ses contacts en Préfecture, Monique POULAIN a réussi jusqu'ici à faire aboutir tous les dossiers, y compris les plus compliqués.
 - Comme les années précédentes, le bilan est exceptionnel, résultat de l'investissement et de l'organisation rigoureuse de Monique POULAIN, épaulée depuis fin 2025 par Marietta LELOUP.
 - Des jeunes accompagnés par CAJMA avant d'être autonomes ont continué à bénéficier d'un soutien dans leurs démarches auprès de la Préfecture.

Titres de séjour obtenus en 2025	
Cartes de séjour d'un an (récépissés obtenus en 2024)	15
Récépissé de 6 mois (1ères demandes, jeunes devenus majeurs)	6
Nouvelles demandes déposées, en attente de décision	5

f. Information, formation des référents

Des notes d'information sont régulièrement communiquées aux référents afin de:

- Donner une information claire sur le parcours juridique des jeunes et leur rôle dans ce parcours, depuis l'entrée à CAJMA jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour
- Rappeler le protocole mis en place
 - Demander le rapport d'évaluation au Conseil Départemental à partir du mail du jeune
 - Ne rien entreprendre sans l'accord de la commission juridique
 - Communiquer les documents reçus et toute autre information sur juridique@cajma.fr
- Insister sur l'importance du facteur temps dans les différentes étapes et les exigences au niveau de la « conformité » des papiers et des démarches auprès de la Préfecture.

La Commission Juridique a répondu aux demandes particulières : autorisations de travail, jobs d'été, appui à des démarches personnelles complexes dans le pays d'origine et conseils divers...

4. Perspectives 2026

La Commission Juridique continuera d'avoir des dossiers les plus complets et exemplaires possibles, particulièrement en ce qui concerne les documents d'état-civil, et en essayant de présenter les requêtes le plus rapidement possible devant les TPE afin de préserver les possibilités d'un éventuel appel.

La mise en place d'un Drive à haut niveau de sécurité afin de centraliser les dossiers des jeunes sera reprise après une pause due au manque de temps.

Nous continuerons à accompagner les démarches de demandes de titres de séjour. Si les résultats ont été, cette année encore, excellents, nous restons inquiets pour l'avenir vu le durcissement des conditions d'obtention et le contexte politique.

Le renforcement de l'organisation de la commission juridique s'est poursuivi en 2026.

Il serait très utile d'étoffer l'équipe et de fonctionner en binômes pour le suivi de chaque jeune : recherche des papiers dans les pays d'origine, constitution des dossiers en vue des recours TPE, demande de passeport ou demande d'asile.

Enfin, soulignons l'importance du travail réalisé par nos avocates depuis toutes ces années et leur persévérance malgré les difficultés rencontrées notamment au TPE de Saint-Brieuc.

Monique MINAUD
pour la commission juridique

juridique@cajma22.fr

33. COMMISSION SCOLARITÉ :

1. «Ateliers de Soutien Scolaire» : les “cours Cajma” à St Jouan

- **Historique et implantation**

Les «Cours CAJMA», créés en 2018 à Langueux, ont déménagé plusieurs fois pour se fixer à Saint-Brieuc. Leur format s'est aussi stabilisé et ils fonctionnent maintenant toute l'année, sans interruption, y compris pendant l'été.

Depuis octobre 2022, nos ateliers ont donc lieu, grâce à la Mairie de Saint-Brieuc, au centre St Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, du mardi au samedi de 9h30h à 12h, dans une salle qui nous est réservée ces matins là, avec la possibilité de stockage de notre documentation dans des armoires et étagères, une photocopieuse sur place,... C'est appréciable et cela nous a permis de structurer encore mieux l'accueil de ces jeunes; dans cette optique, nous avons aussi mis en place des mini-formations trimestrielles de nos bénévoles, grâce au soutien de la Région (Appel à projet FDVA1). .

- **Public visé et contenu**

Ces ateliers d'apprentissage (français et maths essentiellement) sont proposés aux jeunes de CAJMA, en attente et/ou en complément de la scolarisation en classe MLDS et en Lycée Professionnel (CAP, Bac Pro,...), mais sont ouverts également aux jeunes du CD22 et aux jeunes adultes demandeurs d'asile (COALLIA) de 15 à 25 ans.

Les niveaux scolaires sont très variés : du jeune analphabète, jamais scolarisé au pays à celui de lycée pro qui a besoin d'aide pour ses cours de matières générales (« soutien scolaire » des samedis matins) en passant par les demandeurs d'asile initialement scolarisés ou non, souvent non-francophones.

- **Fréquentation**

En 2025, sur les 12 mois, il y aura eu plus de 3104 passages de jeunes aux ateliers, encadrés par 1204 «présences» de bénévoles ; soit l'équivalent de 3010 heures de «cours» dispensées (2h30 par séance). Nous notons une très légère baisse des passages de jeunes, avec une moyenne de présence de 13 jeunes par séance actuellement contre 13.3 jeunes l'an passé . La présence bénévole ne faiblit pas avec 5 bénévoles en moyenne par matinée ; en effet, une trentaine de bénévoles, dont une vingtaine de piliers fidèles, se relayaient tout au long de la semaine. Sans ces bénévoles, qui donnent de leur temps, de leur énergie, de leur compétence, les “cours CAJMA” ne seraient pas ce qu'ils sont dans l'apprentissage du “français langue étrangère”, à St Brieuc : nous les remercions grandement pour leur engagement auprès des jeunes et de l'association. Notons que cette année encore, de jeunes étudiants/stagiaires nous ont sollicité pour venir faire leur stage chez nous.

Au fil des années, des activités complémentaires se sont imposées: cours d'informatique le samedi matin, ateliers Calins Malins (autour des relations Femme-Homme), ateliers sur la

connaissance du Corps Humain, et depuis cette année, des “prépa-DELF” aux vacances de printemps.

La légère baisse de fréquentation des cours semble s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- les jeunes de Cajma se répartissent de plus en plus dans des hébergements sur l'ensemble du département, parfois éloignés de St Brieuc, avec des horaires de transports en bus qui ne permettent pas de relier St Jouan les samedis et/ou vacances
- les jeunes du “département” sont plus scolarisés qu'auparavant et/ou répartis eux-aussi sur l'ensemble du 22
- les jeunes adultes de Coallia ne sont plus systématiquement hébergés : ils vivent dans des conditions précaires avec des déplacements fréquents qui entravent leurs possibilités de s'insérer dans les structures associatives d'apprentissage du français.

1. Scolarisation :

En 2025, comme les années passées, tous les jeunes accueillis par CAJMA 22 ont été reçus très rapidement au CIO et ont pu être scolarisés. Selon la période de l'année et leur niveau scolaire à l'arrivée, ils ont été affectés, soit en MLDS (en apprentissage ou renforcement du français), soit en 3° de collège pour les plus jeunes, voire directement en lycée Professionnel (en 1° année de CAP ou 2de de Bac Pro). Ainsi :

- En septembre 2025, 24 jeunes ont été nouvellement scolarisés au lycée: 17 ont intégré un CAP, 5 sont entrés en 2de de Bac Pro et 2 autres en MLDS à Saint-Brieuc.
- De l'été 2025 à janvier 2026, 8 nouveaux jeunes ont été scolarisés: 2 ont pu intégrer directement un CAP, 5 ont rejoint une MLDS et 2 plus jeunes, une classe de troisième de collège dès ce mois de janvier (imprégnation du système scolaire français , confirmation de leur souhait d'orientation grâce à des stages de découvertes pré-professionnelles pour intégrer le procédure de demande officielle d'affectation en mai prochain.)
- Les 4 derniers jeunes accueillis par Cajma depuis mi-janvier 2026, un rendez-vous au CIO est en cours

Nous remercions vivement le CIO de St Brieuc pour sa réactivité et compréhension des besoins de nos jeunes, avec un avis suivi systématiquement par le responsable des affectations à l'Inspection d'Académie de St Brieuc. Les établissements scolaires d'accueil (MLDS et Lycées professionnels) et leurs enseignants, qui ont été aussi d'un grand soutien auprès de nos jeunes.

En cette fin d'année 2025, ce sont donc 43 jeunes pris en charge par CAJMA22 qui sont **scolarisés** sur divers établissements bretons, en internat ou demi-pension, en collège (2), sections MLDS (5), CAP(23), Bac Pro/Technologique (12) + 1 en attente d'affectation après un passage par le CIO . Sans compter donc, les jeunes nombreux encore accompagnés par CAJMA, en phase transitoire vers l'autonomie, étant en apprentissage/alternance en CFA / IUMM / AFPA / GEICQ, etc... De manière générale, ils ont choisi très majoritairement des formations pour des métiers dits «en tension».

Au niveau administratif, au printemps et à la rentrée scolaire, la commission scolarité (pour la MLDS) et les référents (pour les affectations et réorientations) ont effectué le suivi des dossiers d'inscription.

Au niveau financier, Hélène Castel a suivi les dossiers de demande de tarifs réduits auprès de la Région ; les référents-établissements ont sollicité les Fonds Sociaux Lycéens et les référents des jeunes majeurs, les demandes de bourses (pour les jeunes majeurs, ayant obtenu un numéro fiscal) : ces aides ont permis d'alléger en partie, les frais d'internat et de demi-pension des jeunes. Mais, ce sont du côté de certains lycées que nous avons eu les aides les plus importantes : en effet, deux gros établissements publics ont pu nous accorder la gratuité totale des frais de scolarité et d'internat et deux établissements privés ne nous ont facturés que la moitié des frais : nous leur sommes réellement reconnaissants.

Françoise Labat et Brigitte Gilles
pour la commission scolarité
scolarite@cajma22.fr

34. COMMISSION SANTÉ :

La commission s'est réunie 4 fois en 2025 (15/01-11/02-25/05 et 23/09).

Anne Marie a signifié qu'elle ne participerait plus aux réunions mais qu'elle restait disponible dans le domaine des prises en charge CPAM.

M., au vu de ses nombreux engagements, souhaite se retirer de la commission.

Par ailleurs la commission s'est enrichie par l'arrivée de Pascale, psychologue et d'Hélène, anthropologue, directrice d'une association recevant des jeunes ayant subi des violences sexuelles.

1. Les valeurs sûres :

- « **Câlins Malins** »

Ce jeu plateau conçu pour les jeunes de 13-20 ans permet d'échanger sur la vie affective et sexuelle de façon ludique à partir de cartes questions, photos, scénettes et mimes.

6 ateliers de 2 h, animés par Jean michel, Marie Jo et Marietta ont été proposés cette année aux jeunes pendant les vacances scolaires avec une bonne participation sauf la dernière mais période de vacances de Noël. (A noter que depuis 2025, l'atelier « câlins malins » est obligatoire dans le parcours jeune cajma avec inscription sur leur livret jeune)

Beaucoup de rires sur ses sujets intimes mais aussi :

- de découvertes de leur corps (ex-sur la circoncision »je pensais que j'étais née comme ça »

sur la mutilation féminine « je pensais qu'il fallait faire ça pour avoir des enfants »

- des moyens de contraception « la pilule, on la prend seulement après le rapport »... le contraceptif masculin qu'on lave et qui sert plusieurs fois!!!

- les échanges très « chauds » sur l'homosexualité, le consentement, le harcèlement et parfois très compliqués « quand les sujets se heurtent à leur culture africaine et à leur croyance religieuse concernant la place de la femme dans le couple (violences intra familiales) et l'égalité homme/femme en général.

Lors de ces échanges, les jeunes formulent souvent les questions entre eux dans leur langue et assimilent beaucoup de nouveau vocabulaire, souvent compliqué pour eux.

Cela les amène à s'interroger sur des pratiques culturelles dont ils n'avaient pas forcément conscience, parce que dans leur éducation on n'en parle pas, et leur permet de les intégrer à leur propre culture.

On mesure que le choc des concepts culturels n'est pas facile à intégrer et demande du temps.

Certains reviennent plusieurs fois aux séances.

- « **Paroles de Familles** »

4 rencontres ont eu lieu :

- mars et octobre (2 familles) à St Brieuc avec Elisabeth
- juin à Guingamp avec Elisabeth
- décembre à Bégard avec Pascale (6 familles accueillantes présentes)

Nous remarquons que la présence de familles sur les groupes de St Brieuc est moins importante que sur le secteur ouest. Cette proposition existe depuis plusieurs années sur St Brieuc, les familles y ont déjà participé alors que c'est une nouvelle proposition pour les personnes de l'ouest du département. Le territoire d'accueil du CAJMA a commencé à s'étendre depuis un an. Nous constatons que cette proposition a été bien accueillie et que les familles de Paimpol, Guingamp et Lannion s'en sont saisies.

- **« Centre de santé »**

Cette année 18 jeunes ont bénéficié de ce bilan, accompagné.e.s par Marietta ou Claire. Le plus souvent des problèmes dentaires et ophtalmologiques sont dépistés, ce qui nous permet d'anticiper les soins dans la mesure du possible car nous sommes souvent dans la difficulté pour trouver des praticiens. Le partenariat continue pour une nouvelle année.

2. Les nouveautés 2025 :

- **Intervention sur la sécurité en 2 roues**

Atelier animé par Isabelle lors d'une réunion jeunes obligatoire.

« Bonne intervention très interactive mais que c'est difficile une si grande salle ! J'avais oublié à quel point ça dégage tant d'énergie ».

- **La médiation culturelle :**

« La médiation transculturelle est un outil d'aide pour faire face à un blocage thérapeutique ou une non adhésion aux soins et notamment quand il apparaît que des éléments culturels semblent être un facteur déterminants de ceux ci »(centre Babel)

Quatre réunions d'échanges avec Alban, (titulaire d'un DU de médiation transculturelle et infirmier), H.(infirmière retraitée), C. (pédiatre retraitée) , C. (psychiatre) et des potentiels médiateurs culturels, A., malien parlant bambara, K. camerounaise parlant Bassa et F. ivoirienne parlant Dida.. La dernière a eu lieu en novembre.

La construction du projet de ces consultations avance pas à pas.

Deux jeunes en ont bénéficié, une pour l'un et 7 rencontres mais 2 réelles consultations de médiations pour un autre.

F. a souhaité rencontrer seule un jeune et propose également de rencontrer les jeunes filles du CAJMA qui sont toutes ivoiriennes. Là aussi, la proposition de rencontre est à construire.

- **CPAM :**

Le 3 avril, une convention partenaire a été signée entre CAJMA et la CPAM. L'utilisation d'une plateforme pour traiter des dossiers complexes est effective depuis la fin d'année.

Pour y avoir accès, les référents doivent contacter les gestionnaires, à savoir A. M. ou H. qui leur donneront des droits.

3. Perspectives 2026

- **Conférence et atelier :**

Sur-engagement, hyper disponibilité, position de sauveur, impossibilité de poser des limites... sont des notions qu'il est important d'aborder car le mieux est peut-être d'en parler et de rappeler les mécanismes mis en jeu. Il y a souvent du déni. Les personnes sont peu attentives aux signaux renvoyés par l'entourage, par leur corps...Le contexte du cadre associatif par rapport à un cadre professionnel est compliqué par le fait que les personnes ne savent pas contre qui se retourner et ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes.

Chantal a pris contact avec Véronique Huqueleux pour lui proposer d'intervenir dans ce cadre avec une conférence publique le vendredi soir et un atelier pour des bénévoles.

<https://digemer.fr/wp-content/uploads/2024/09/intervention-digemer-Brest.pdf>

Cette proposition pour septembre a été validée au bureau le 30/09/2025. Une demande de financement FDVA2 sera faite.

Hélène CASTEL
pour la commission santé
sante@cajma22.fr

35. COMMISSION

JEUNES, CULTURES & LOISIRS :

L'année 2025 a été particulièrement riche en activités et en projets pour la commission Jeunes Cultures et Loisirs.

1. Présentation

Cette commission regroupe 7 bénévoles et les 3 représentants des jeunes.

Notre objectif est d'ouvrir les jeunes de Cajma à la culture et à la musique, ainsi qu'à de nouvelles activités sportives et à des rencontres enrichissantes avec des personnes extérieures à l'association, afin de favoriser leur intégration.

Nous avons organisé des réunions pour favoriser le rassemblement, l'échange et le partage d'informations.

2. Les réunions

Nous avons eu 3 réunions jeunes en 2025.

Ces réunions ont permis aux membres de la commission de faire des rappels, d'annoncer les nouveaux projets et de tenir les jeunes au courant des différentes activités proposées :

De plus à chaque réunion nous avons invité un professionnel pour parler d'un sujet précis et important :

- Les problèmes d'addiction par Louise Biotteau
- Cours participatif sur le racisme par Lucie et Xavier
- Les règles de la sécurité routière par Isabelle Le Bris
- La Mission Locale par Sabrina Wahl et Nicolas Fréville

3. Le Guide Jeune CAJMA

Après de nombreux échanges, la commission a décidé de créer cette année Le Guide Jeune Cajma.

Nous avons estimé qu'il était essentiel que chaque jeune dispose d'un livret pour rassembler les éléments clés de son expérience au sein de Cajma

Dans ce livret se trouve :

- La convention d'accueil et d'accompagnement des jeunes signée par le jeune et son référent.
- Les temps obligatoires
 - Atelier Câlin Malin pour appréhender sa vie affective et relationnelle avec deux professionnels de la santé
 - Vivre sa religion en France
 - Les ateliers numériques (avec Yann Le Bars et Christine Nivet)
 - Les réunions jeunes

- Les réunions jeunes majeurs
- Les apprentissages extra-scolaires (natation, djembé, rollers ...)
- Les actions bénévoles
- Vers l'autonomie
 - Premier récépissé
 - Premier titre de séjour
 - Apprentissage
 - Premier emploi
 - Premier appartement
 - Permis
- Moi aussi je peux aider : être Grand Frère, être Jeune Solidaire

4. Les activités

De nombreuses activités ont été proposées aux jeunes de Cajma tout au long de l'année 2025. Certaines obligatoires citées ci-dessus et d'autres facultatives comme :

- La fête des jeunes
- les activités sportives : piscine, roller, escalade, futsal, muscu, tournoi de foot, basket, ...
- Le djembé
- Le bénévolat avec handisport pour la boccia, le para-tennis, avec les foulées briochines, avec ArtRock,
- La sortie Armoripark
- et bien d'autres

Martine Reignier
pour la commission Jeunes, Cultures et loisirs
jeunes@cajma22.fr

36. COMMISSION COMMUNICATION :

1. Mission de la commission :

- Aider à **relier** jeunes, familles, bénévoles, référents, membres des commissions et conseil d'administration,
- **informer** en interne et en externe,
- **rayonner** pour donner l'envie de nous rejoindre !

2. Les outils :

- **Internet :**

- Newsletter : 1 par mois (et exceptionnellement une seconde pour renouveler l'annonce d'un événement). La newsletter est un élément important dans la communication interne et externe de l'association. Les infos proviennent des membres du bureau et des commissions et concernent la vie de l'association, des propositions culturelles, des actions de partenaires,...

Le fichier comprend plus de 740 contacts et est mis à jour régulièrement. Plusieurs adhérents se plaignent de ne pas recevoir les newsletters (passées souvent en spam/indésirable). Nous devons encore travailler sur ces questions.

- WhatsApp : en communication interne, nous utilisons énormément WhatsApp avec de nombreux groupes dont celui qui réunit les membres du CA et les référents ou encore celui des bénévoles du soutien scolaire. Chaque commission dispose de son groupe. Les échanges sont très nombreux, parfois trop pour certains !
- Autres réseaux sociaux : notre présence reste encore limitée sur Facebook et Instagram. Nous lançons des appels pour de nouvelles familles ou relayons quelques actions durant l'année.
 - Facebook : 1.100 followers (1.070 en 2024 et 900 en 2022).
 - Instagram : 168 followers (153 en 2024, 110 en 2023 et 72 en 2022).
- Site internet : peu d'évolutions hormis sur la page actualités. Des mises à jour sont aussi faites sur les documents proposés en accès libre (rapport d'activité, livret d'accueil,...). Le site permet aussi d'adhérer et de faire des dons. Depuis janvier 2023, cette gestion financière est opérée grâce à un module AssoConnect depuis 2023. Même chose pour la vente des livres, CD et T-shirts.

- **Drive** : pour faciliter le travail collaboratif, le transfert et l'archivage de documents, les membres du CA, les référents et les commissions utilisent depuis quelques années Google Drive. L'accès est sécurisé. Des formations individuelles ont été proposées aux membres des commissions, référents et CA pour pouvoir maîtriser l'outil. Un second drive a été mis en place pour la commission juridique.
- **Adresses mails** : nous avons créé plusieurs adresses mails pour éviter un engorgement sur la principale : contact@cajma22.fr. Ainsi chaque commission a aujourd'hui sa propre adresse mail.
- **Cafés Cajma** : les Cafés Cajma sont des moments importants pour la vie de l'association, des moments d'échanges, de convivialité et qui peuvent aussi permettre à de futurs hébergeants de mieux comprendre notre fonctionnement et d'ainsi franchir le pas.

En 2025, nous avons pu proposer 2 Cafés Cajma : l'un en octobre sur le thème de la rentrée scolaire, l'autre en décembre pour fêter tous ensemble la fin de l'année.

- **Les livres** : CAJMA a accompagné le lancement de 3 livres mettant en avant l'expérience de l'accueil de jeunes migrants. Ces livres aident à nous faire connaître et comprendre ce que nous faisons :
- **"Sur l'autre rive" sorti en 2025** avec la participation de 4 jeunes qui sont ou ont été accompagnés par l'association. Le livre raconte la « petite » histoire, celle de l'intime et des gestes du quotidien, celle qui fonde la réalité de l'intégration des mineurs isolés, par-delà les grands discours. Le livre est un chœur avec ses personnages qui chantent en canon, et que l'on se plaît à retrouver d'un chapitre à l'autre, en suivant les différents aspects du parcours d'intégration des jeunes. Ce livre a été rendu possible grâce à la grande implication de Claire DE BARACÉ, bénévole Cajma,
- **"Si tu sais d'où je viens"** sorti en 2024, dialogues entre un jeune accueilli, Mohamed Lamine BAMBA et une accueillante, Sandrine PERICART. Ce livre a été très apprécié dès sa sortie et une réédition a dû être faite très rapidement,
- **"D'une rive à l'autre"** sorti en 2020 avec la participation de 60 jeunes et bénévoles de l'asso (4ème édition),

Les 3 livres sont vendus sur le site internet et lors des différentes manifestations.

- **Forums des associations** : en septembre 2025, l'association a été présente aux forums de Saint-Brieuc et de Plérin. Cela nous a permis de trouver de nouveaux bénévoles et des pistes pour de nouveaux hébergeants.

- **Autres outils de communication :**

- Flyers avec bulletin d'adhésion, affiches, roll-up, banderole
- T-shirts aux couleurs CAJMA avec graphisme Marilia Quémard : 500 T-shirts achetés en 2022 pour un montant de 1900 € (mis en vente au départ à 10 € pièce). En 2025, la vente a continué avec un prix fixé à 5 € lors de promos. Les jeunes de l'association en ont aussi eu gratuitement.
- Des CDs conçus en même temps que le premier livre "D'une rive à l'autre" et vendus eux aussi sur le site internet.

3. La presse :

En 2025, une nouvelle fois, plusieurs articles concernant l'activité de l'association au cours de l'année sont parus sur Ouest-France et Le Télégramme, pour relater l'Assemblée générale, mais surtout grâce à la sortie du nouveau livre "Sur l'autre rive" (des émissions de radio ont aussi eu lieu pour cette occasion). Nous avons eu aussi un article important sur Ouest France pour présenter l'accueil d'un des jeunes dans une famille de Paimpol, ce qui a permis de mieux faire connaître l'association sur ce secteur géographique.

4. Les relations extérieures / partenariat :

En 2025, nous avons continué le partenariat avec les associations locales, régionales et nationales, travaillant auprès des personnes migrantes et notamment des MNA.

- **Au niveau local**, nous participons depuis de nombreuses années au groupe interassociatif migrants de la région de Saint-Brieuc avec la CIMADE, l'ASTI, Cent pour un Toit, Amnesty international. Les réunions ont lieu chaque 1er lundi du mois à Gwennili, et nous échangeons à la fois sur la vie dans l'immeuble de Gwennili (6 appartements occupés par des familles, un par des jeunes majeurs de CAJMA et un dédié au local interassociatif), et sur les sujets liés à l'accompagnement des personnes migrantes sur le département.
Et cette année encore, nous avons participé au FESTISOL à Saint-Brieuc en novembre en présentant nos actions et nos livres.
- **Au niveau départemental** : en décembre 2024, la CIMADE a proposé de réunir toutes les associations accompagnant des personnes étrangères sur le département, et 14 associations ont été représentées à la première réunion. En 2025, 2 autres associations nous ont rejointes et la Coordination Solidarité Migrants 22 a été créée. Nous avons pu ainsi mener des actions communes dont 2 rassemblements sur 3

villes du département en même temps (Lannion, Paimpol et Saint-Brieuc). Et nous avons aidé à la création d'un site internet présentant la coordination : solidaritemigrants22.fr Nous avons aussi beaucoup travaillé sur le projet d'une conférence débat qui verra le jour le 12 février 2026.

- **Au niveau régional**, nous avons continué à développer en 2025 nos échanges avec les associations qui soutiennent elles aussi de jeunes migrants sur la Bretagne (Nantes comprise !). Nous espérons pouvoir prochainement organiser une réunion en présentiel de toutes ces associations.
- **Au niveau national**, nous participons à la Coordination Nationale Jeunes Exilés en Danger, et nous nous réunissons en visio tous les 2 mois environ. Nous partageons des informations, des documentations, des motions ou courriers adressés à la presse ou aux politiques. Nous continuons notamment à défendre les principes de présomption de minorité, et de mise à l'abri des jeunes jusqu'à épuisement des recours.

Le programme RAMDAM (Recherche Action Multi Située sur les Dispositifs d'Accueil en Marge des institutions) développé sur les années 2023-2024 avec les équipes de Paris, Bordeaux, Marseille et Avignon a pris fin. Ce programme initié par 5 chercheurs et financé par l'institut Convergence Migration, a permis à 5 équipes ou associations de fonctionnement très différents, mais ayant des objectifs communs, de partager des réflexions et des expériences. En 2025, nous avons contribué à la sortie d'une BD racontant cette belle aventure et une publication va paraître prochainement dans la revue Monde et Migrations.

Claire de Baracé et Pierre Pelletier
pour la commission communication
communication@cajma22.fr



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

2 rue de Brest, 22 360 Langueux
contact@cajma22.fr

www.cajma22.fr